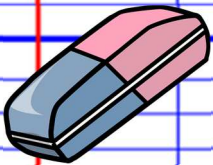


# GUIDE pratique



Année scolaire  
2017/2018



## Le mot du Maire

*La rentrée est souvent le moment de la mise en place de nouveautés. Cette année sera la continuité de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires sur 4,5 jours, l'arrivée d'un nouveau cuisinier et d'un nouvel agent technique.*

Le décret ministériel, paru au journal officiel le 28 juin 2017, autorise les communes à revenir, dès la rentrée de septembre 2017 à une semaine scolaire sur 4 jours, ou le maintien du rythme actuel à 4,5 jours.

*Le Conseil d'école a souhaité le **maintien à 4,5 jours**. Cette décision a également été relayée auprès des conseils municipaux de Plesder et des Champs-géraux.*

*Il ne sert à rien de mettre la charrue avant les bœufs d'autant qu'on ne sait pas s'il s'agira seulement de supprimer les TAP ou s'il y aura un nouvel aménagement des horaires suite à la nouvelle expérimentation sur l'année scolaire 2017/2018.*

*Nous avons dé-précarisé des postes et fait des investissements pour la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires afin de proposer des activités variées et de qualité, et cela uniquement pour 3 ans .*

*En février 2018, nous réunirons les parents d'élèves du comité de pilotage, les enseignantes, le personnel et des élus des deux communes, pour étudier la possibilité de mettre en place les 4 jours pour la rentrée de septembre 2018.*

### Autres nouveautés dans notre école :

Suite au départ à la retraite de Maryse BASLE, nous avons recruté Vanessa LE NEN qui ne peut plus honorer ce poste. Celle-ci a trouvé un travail plus près de chez elle et c'est pour cette raison que nous avons recruté Emeline HURALT qui a pris ses nouvelles fonctions au 1er septembre.

Toujours dans le même registre des nouveautés, nous accueillerons, également Christophe LIARD, nouveau cuisinier en remplacement de Xavier JACQUET qui a fait valoir une promotion professionnelle dans un collège de Saint-Malo. Nous leur souhaitons une très bonne intégration dans notre groupe scolaire et une excellente année auprès de vos enfants.

Je souhaite la bienvenue aux nouvelles familles qui viennent faire leurs premiers pas dans notre école et leur première rentrée scolaire à Plesder et saluer les parents qui mettent, pour la première fois, leurs "Petits Bouts" à l'école.

Vous trouverez dans ce guide 2017/2018 toutes les informations et explications utiles à la bonne organisation de cette nouvelle rentrée.

Il s'agit d'un moment fort, tant pour les parents que pour la Mairie qui a engagé les budgets adéquats afin de répondre à vos attentes et satisfaire aux obligations imposées par l'éducation nationale.

*Nous sommes, bien évidemment, à votre écoute pour répondre à toutes vos questions et interrogations. Je vous rappelle que notre site internet est régulièrement mis à jour et que vous y trouverez les informations que vous cherchez sur notre établissement scolaire.*

*Bonne rentrée et  
bonne reprise à  
tous !*

Evelyne SIMON-GLORY  
Maire de PLESDER

### SOMMAIRE

- 1 - Comment inscrire son enfant à l'école?
- 2 - Le RPI de Plesder/Les Champs Géraux
- 3 - L'Equipe Pédagogique
- 4 - Le Personnel Communal
- 5 - Organisation du service périscolaire
- 6 - Règlement Garderie et Cantine
- 7 - Les Temps d'Activités Périscolaires
- 8 - L'aide aux devoirs
- 9 - Les infrastructures

# Comment inscrire son enfant à l'école ?

La loi précise qu'il appartient au Maire d'inscrire les enfants de sa commune à l'école. Les inscriptions se font donc à la Mairie.

Pour se faire il faut se munir des pièces suivantes :

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant (à jour des vaccins)
- Justificatif récent de domicile
- Certificat de radiation (délivré par les directeurs d'école) pour les enfants changeant d'école ou arrivant d'une autre commune

Il vous sera demandé plusieurs renseignements tels que :

- Coordonnées des parents mais aussi des personnes susceptibles de prendre en charge les enfants autres que les parents
- Profession des parents et coordonnées précises des employeurs

Seront inscrits, les enfants qui ont 3 ans avant le 31 décembre 2017.  
Compte tenu des effectifs seuls les enfants nés entre janvier et mars 2015 pourront être scolarisés en janvier 2018.

## ATTENTION :

Tout changement (numéro de téléphone, adresse, employeur, situation familiale...) doit impérativement être signalé aux services municipaux afin de permettre une mise à jour régulière de votre dossier au vu des nouveaux justificatifs.



Rentrée scolaire  
2017-2018 :

Seuls seront inscrits en maternelle les enfants nés en 2014.

# R.P.I

## LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) de PLESDER/LES CHAMPS GERAUX

Le regroupement scolaire a été mis en place à la rentrée 97/98

### Qu'est ce que c'est un R.P.I ?

En 1997, sous l'impulsion des Mairies de Plesder et des Champs Géaux, un regroupement pédagogique a été créé et a pour but :

**La gestion du service de l'enseignement** public préélémentaire et élémentaire (ce domaine reste de la compétence de l'inspection académique);

**La gestion du transport** (financement pris en charge par le Conseil général d'Ille et Vilaine (100%) pour la partie Plesder),

**L'entretien des écoles** (chaque commune a en charge l'entretien de ses locaux)

**Les Temps d'Activités Périscolaires** (chaque commune a en charge le recrutement de son personnel, et l'organisation de ses activités)

**La garderie** (chaque commune a en charge sa propre organisation),

**La restauration scolaire** (les menus des 2 écoles sont affichés dans chaque établissement.),

**Les frais de scolarisation** (chaque commune supporte les frais de scolarisation de ses élèves),

**L'équipement en fournitures, matériel et mobilier** (chaque commune fournit le matériel propre à l'équipement des classes de son école),

**Le service des personnels municipaux** (ils relèvent de la responsabilité de chaque Maire, pour son école).

### L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

A Plesder, il a été mis en place, une garderie dès 7h30 le matin et jusqu'à 19h00 le soir ainsi que le mercredi matin à partir de 7h30 et jusque 12h30

### LES ECOLES

Pour la rentrée scolaire de 2017, 150 enfants sont inscrits au RPI et répartis sur les deux écoles soit 75 élèves à Plesder et 75 aux Champs-Géaux.

L'école de Plesder accueille 3 classes :

- Une classe de maternelle avec 2 niveaux (petits et moyens) : 24 élèves
- Une classe de CP/CE1 : 24 élèves
- Une classe de CE1/CE2 : 27 élèves

L'enseignante des Petits et Moyens est assistée de Mme Virginie JAN et Jennifer LEMARCHAND

**Horaires d'ouverture et de fermeture de L'école de Plesder :**  
**Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h35 à 11h50 et 13h20 à 15h20**  
**Mercredi: 8h35 à 11h35**

*Les enfants scolarisés en grande section, CE2, CM1 et CM2 suivent leurs cours à l'école des Champs Géaux.*

*Le transport est assuré par un car et les enfants sont accompagnés par les Aides Maternelles des deux écoles.*

### Horaires de la navette :

- 8h25 départ des Champs Géaux vers Plesder
- 8h35 départ de Plesder vers les Champs Géaux
- 16h20 départ de Plesder vers les Champs Géaux
- 16h30 départ des Champs Géaux vers Plesder



# L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

## Effectifs 2017-2018 du RPI Plesder / Les Champs Géraux

Petite section : 18 / 0  
Moyenne section : 6 / 13  
Grande Section : 0 / 9  
CP : 18 / 0  
CE1 : 26 / 0  
CE2 : 7 / 12  
CM1 : 0 / 13  
CM2 : 0 / 27



**Juliette GUEGAN**  
Petite Section  
Moyenne Section

**Camille HERY**  
Directrice  
CE1/CE2

**Magalie DESERT**  
CP/CE1

## Vacances scolaires 2017/2018

- 1 - Vacances de la Toussaint  
21 octobre 2017/ 5 novembre 2017
- 2 - Vacances de Noël :  
23 décembre 2017/ 7 janvier 2018
- 3 - Vacances d'hiver :  
24 février 2018/ 11 mars 2018
- 4 - Vacances de Printemps :  
21 avril 2018/ 6 mai 2018
- 5 - Début des vacances d'été  
7 juillet

# LE PERSONNEL COMMUNAL



**Virginie JAN**  
Agent du service scolaire et  
périscolaire



**Jennifer LEMARCHAND**  
Agent du service scolaire et  
périscolaire



**Emeline HURAU**  
Agent du service périscolaire



**Laurence HEROIN**  
Animatrice TAP

# LA CANTINE SCOLAIRE



Il a été décidé, après délibération du **30 août 2011**, de faire appel à CONVIVIO, société de restauration collective, présente depuis plus de 30 ans en Bretagne.

*La société CONVIVIO se charge de la fabrication des repas dans notre cantine, met à disposition un cuisinier et plusieurs autres prestations. Des diététiciennes mettent leurs compétences au service du chef gérant pour élaborer avec lui des menus équilibrés et gourmands.*

**La municipalité, après appel d'offre, a renouvelé le contrat avec la société Convivio pour une durée de 5 ans, depuis le 1er septembre 2015.**

*La fourniture de produits locaux est privilégiée. Par exemple, le pain vient du Fournil Plesdérois, la viande de porc est produite aux Champs-géraux, le lait provient de la crèmerie de la rance à Plouër-sur-Rance et les fruits et légumes du maraîcher Villalon.*

Un repas enfant est facturé à la commune **4,04€** par CONVIVIO.  
La commune fait payer **2,60€** le repas aux familles.  
**La différence de 1,44€ est prise en charge par la commune.**

*Cette année encore, des repas à thème viendront animer le temps du midi.*

Les menus sont disponibles sur le site internet et le facebook de la commune



Christophe LIARD  
Chef gérant

## TARIFS

2,60 € le repas enfant  
4,60 € le repas adulte



## ORGANISATION Du service périscolaire



### HORAIRES GARDERIE

LUNDI, MARDI, JEUDI  
ET VENDREDI  
Matin : 7h30 - 8h35  
Soir : 16h20 - 19h

MERCREDI  
7h30 - 8h35  
11h35 à 12h30

Pour toute inscription au service,  
merci de retourner les documents suivants :

- Fiche de renseignements pour la Mairie
- Autorisation parentale de droits à l'image
- Fiche de renseignements à compléter en cas d'allergies pour la cantine

#### A la garderie :

Les enfants bénéficient d'un goûter à la garderie du soir.  
Un tableau mensuel d'inscription vous sera remis tous les mois via le cartable de vos enfants.  
Pour une meilleure organisation, je vous remercie de bien vouloir remplir scrupuleusement ce tableau et le remettre en début de chaque mois à Virginie ou Jennifer.

Tous les ans, nous faisons le constat que beaucoup d'enfants restent au goûter sans qu'ils n'y soient inscrits. Par conséquent, le Conseil municipal a décidé d'instaurer un tarif d'1,60€ la 1/2 heure avec goûter quand les enfants n'auront pas été inscrits.

Il est possible de fournir un goûter personnel à ses enfants pour le matin (pour les enfants qui arrivent tôt le matin par exemple).

Il faut prévenir de tout retard pour venir chercher les enfants au 06.25.66.68.16 et informer de l'identité de la personne qui pourra éventuellement les prendre en charge s'il ne s'agit pas des personnes autorisées en début d'année et connues du service.

#### A la cantine :

Tout repas commencé à la cantine sera facturé aux familles.

#### Facturation :

La facturation est établie tous les mois sur la base des présences de l'enfant le mois précédent.  
Le règlement s'effectue auprès de la Trésorerie de Tinténiac.  
Possibilité d'adhérer au prélèvement automatique — renseignements en Mairie

### TARIFS

#### Garderie :

- 1€ la 1/2 heure avec goûter
- 0,50€ la 1/2 heure
- 1,60€ la 1/2 heure avec goûter pour les enfants non inscrits

#### Cantine :

- 2,60€ le repas

**ATTENTION à  
bien respecter le  
règlement !**

### HORAIRES CANTINE

LUNDI, MARDI,  
JEUDI ET VENDREDI  
De 11h50 à 13h20



# RÈGLEMENT

L'inscription à la garderie et/ou à la cantine vaut acceptation et respect du présent Règlement et du plan attentats/anti-intrusions

## A LA GARDERIE

### Je dois :

- Me rendre directement à la garderie quand je sors de la navette pour ma sécurité
- Me rendre à la garderie sans courir, dans l'ordre et dans le calme, sans bousculer mes camarades
- Attendre devant la garderie que quelqu'un de ma famille ou l'adulte désigné par ma famille vienne me chercher
- La personne qui vient me chercher doit signaler mon départ au personnel communal

- Pendant la distribution du goûter, je dois rester assis à table et rester calme
- Attendre et demander l'autorisation pour aller jouer dans la cour
- Ranger le matériel que j'ai sorti avant de partir
- Ecouter et respecter le personnel communal

### Je ne dois pas :

- Chahuter avec mes camarades
- Insulter mes camarades
- Sortir de la cour tout seul sans mes parents



**RAPPEL :** dans le cadre du plan attentats anti-intrusion, Le portail d'entrée de l'école sera fermé :  
Le matin à 8h50  
Le midi à 13h35  
L'après-midi à 15h35  
Après, il ne sera plus possible d'accéder à la cour

## A LA CANTINE

### Je dois :

- Me rendre à la cantine sans courir, dans l'ordre et dans le calme
- Aller aux toilettes, et me laver les mains avant de passer à table
- Bien me tenir à table et être poli,
- Me taire quand on réclame le silence,
- Participer au rangement lorsqu'on me le demande,
- Sortir de table, après autorisation, en silence et sans courir,
- Goûter un peu de tous les aliments.

### Je ne dois pas :

- Jouer avec la nourriture ni avec les couverts (pour ne pas me blesser ni blesser mon voisin),
- Crier,
- Me lever sans raison.

En cas de non respect de ces règles, j'encours deux avertissements du Maire, écrits et notifiés à mes parents par le cahier de liaison, et si je récidive, une exclusion de 4,5 jours prendra effet, ensuite l'exclusion sera définitive.

Mes parents seront immédiatement prévenus et convoqués par le Maire.

## Les Numéros Utiles



Mairie : 02.99.69.44.76  
Ecole : 02.99.69.45.01  
Garderie : 06.25.66.68.16  
Education Nationale : 02.23.21.77.77  
Services Sociaux : 02.99.73.05.69



# Les Temps d'Activités Périscolaires

## TAP

Mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), organisés par la commune de Plesder, sont des temps éducatifs, complémentaires aux apprentissages de l'école.

Un accueil ludique et des ateliers constituent les TAP.

Les Temps d'activités périscolaires se déroulent au sein de l'école après le temps d'enseignement et avant l'Accueil Périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 15h20 à 16h20.

**L'inscription au TAP n'est pas obligatoire, les parents peuvent en effet récupérer leurs enfants à la sortie de la classe (15h20).**

Chaque soir des ateliers thématiques sont organisés par groupe de niveaux de vacances à vacances (5 périodes dans l'année scolaire) : travaux manuels, sport, jardinage, jeux éducatifs etc...

Le programme des activités sera affiché sous le préau et disponible sur le site internet de la commune : [www.plesder.fr](http://www.plesder.fr)

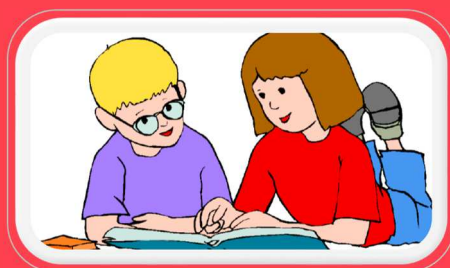
Chaque enfant a la possibilité de participer, sur une période ou sur plusieurs.  
**L'engagement de l'enfant est obligatoire sur la totalité de la période ainsi que sur la totalité de la séance de 15h20 à 16h20. Ainsi, aucun départ ne sera possible avant 16h20, sauf à titre exceptionnel et pour motif justifié auprès des responsables des TAP.**

**Dans sa séance du 7 Juillet 2015, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de ne mettre aucun service supplémentaire en place le mercredi après midi (ni transport, ni garde d'enfants). Les parents devront récupérer leurs enfants le mercredi au plus tard à 12h30. La garderie entre 11h35 et 12h30 reste assurée par les agents communaux, service gratuit pris en charge par la commune.**

**Les TAPS sont gratuits, aucune participation financière n'est demandée.**

Période 1	Du 4 Septembre au 20 Octobre 2017
Période 2	Du 6 Novembre au 22 Décembre 2017
Période 3	Du 8 Janvier au 10 Février 2018
Période 4	Du 12 Mars au 20 Avril 2018
Période 5	Du 7 Mai au 6 Juillet 2018

## L'AIDE AUX DEVOIRS



L'aide aux devoirs est un service facultatif mis en place par la commune. Il s'agit d'un temps calme et encadré offert aux enfants pour travailler en autonomie et faire leurs devoirs.

Les objectifs sont d'apprendre à réviser efficacement, apprendre et comprendre ses leçons et gagner en autonomie.

L'agent communal est présent pendant toute la séance pour veiller au calme et aider les enfants en cas de besoin (réciter une leçon, comprendre une consigne...).

L'aide aux devoirs est encadrée par **Emeline HURAUULT**.

L'agent communal n'est pas là pour s'assurer que tous les devoirs ont bien été faits correctement. Elle ne peut non plus garantir que tous les devoirs ont été faits pendant la séance.

**Il est demandé aux parents de bien contrôler le travail de leurs enfants après chaque séance.**



### **HORAIRES**

Les lundis et jeudis  
De 17h20 et 18h20

**Sur inscription  
uniquement**

# INFRASTRUCTURES

L'école a bénéficié durant plusieurs années consécutives d'aménagements qui permettent d'assurer l'enseignement et les activités périscolaires dans un environnement de qualité et dans des locaux confortables et adaptés.



La Commune, aujourd'hui, dispose d'infrastructures qui permettent la réalisation d'activités diverses, sports, spectacles...



Le mobilier de la cantine a été remplacé, dans le but de favoriser l'ergonomie durant le temps des repas.



La Salle de Jeunes et de la Culture est ouverte aux enfants de l'école pour leurs activités artistiques.



Pour les jours de beau temps, un plateau multisports est à la disposition du groupe scolaire.

Les enfants de l'école, des TAP et de la garderie Sont prioritaires durant les périodes scolaires de 9h à 17h.

